

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2018-2019

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle :

- Étudiant.e     
  Salarié.e     
  Demandeur d'emploi     
  Autres

**Pièces à fournir pour toutes inscriptions définitives :**

- Formulaire d'inscription 2018-2019     
  Autorisation du droit à l'image  
 Règlement du montant de l'adhésion et de la cotisation annuelle

• **Nom de l'assurance :** \_\_\_\_\_ Je déclare être assurée (responsabilité civile).

• **Règlement intérieur :**  
 Je déclare avoir lu le règlement intérieur, au verso de cette fiche d'inscription, et je m'engage à le respecter.

• **Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) :**  
 Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétariat de l'association pour gérer les adhésions. Elles sont conservées pendant 2 ans et ne sont pas divulguées, (sauf les adresses mail dans la diffusion d'informations collectives concernant l'association). Conformément à la loi «informatique et libertés», vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : [breaktheater38@gmail.com](mailto:breaktheater38@gmail.com)

Date : \_\_\_\_\_

**Signature pour ces trois informations, précédée de la mention « lu et approuvé » :**

**Cours - Atelier(s) choisi(s) / Tarifs :**

	Age	Jour	Horaires	Lieux	Cotisation	Choix
<b>Cours enfants/ados</b>	6/8 ans	Mercredi	17h15-18h15	Salle polyvalente	130€	
	9/10 ans	Mercredi	18h15-19h15	Salle polyvalente	130€	
	11ans et +	Mercredi	19h15-20h30	Salle polyvalente	130€	
<b>Cours Ado/adultes</b>	Hip-hop debout	Jeudi	19h00-20h00	Préfa Rivalta	130€	
<b>Cours adultes</b>	Contemporain / hip-hop	Jeudi	20h00-21h15	Préfa Rivalta	130€	
	Création	Jeudi	21h15-21h45	Préfa Rivalta	--	
<b>Petite compagnie</b>	<b>Sur proposition</b>	Samedi	16h00-18h30	Préfa Rivalta	30€	
<b>Atelier création</b>	<b>Sur proposition</b>	Samedi	15h30-18h30	Préfa Rivalta	120€	
<b>Adhésion</b>	Une adhésion par famille				18€	
<b>Forfait 2 cours</b>	30 euros le 2ème cours ou atelier				30€	
<b>Famille</b>	2ème cotisant (-20%)					
	3ème cotisant (-30%)					
<b>TOTAL</b>						

<b>Règlement</b>	Chèque 1 adhésion (15/09/2018)	N°:	18 euros
	Chèque 2 (15/09/2018)	N°:	
	Chèque 3 (15/11/2018)	N°	
	Chèque 4 (15/12/2018)	N°:	
	<b>TOTAL</b>		

**Règlement en espèce ou chèque à l'ordre de Break Theater**

**REGLEMENT INTÉRIEUR**

**Article 1 - Inscription**

Les cours hebdomadaires enfants, ados et adultes sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés.

**Article 2 - Paiements**

Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription.  
 Le paiement est fractionnable (détail sur la fiche d'inscription).  
**Toute année commencée est intégralement due.**

**Article 3 - Consignes pendant les cours**

Pendant toute la durée de leur présence aux cours, il est demandé aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas crier ou parler fort pour ne pas gêner le déroulement des cours, d'écouter et de respecter les consignes de travail et de sécurité données par l'intervenant.

**L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant le cours.**

**Article 4 - Absence et Présence**

Le respect du travail de l'intervenant, de l'individu et le respect des efforts fournis par le groupe sont des valeurs essentielles défendues par l'association Break Theater :

- L'intervenant doit être averti en cas d'absence(s).
  - Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.
- En aucun cas les absences ne seront déduites ni remboursées.

**Article 5 - Assurances**

Chaque adhérent est assuré individuellement (contrat responsabilité civile).  
 Les parents, et les adultes inscrits, s'engagent à respecter les horaires de cours. Break Theater n'est plus responsable des adhérents mineurs en dehors des heures d'activité initialement prévues.  
 Les parents reconnaissent être pleinement responsables de leurs enfants pour les temps de trajet aller-retour.

**Article 6 - Spectacle**

Pour les adhérents du cours hebdomadaire, la participation au spectacle n'est pas obligatoire. Mais chaque adhérent qui s'engage dans une création devra prendre ses dispositions pour être présent aux répétitions qui seront parfois sur un autre créneau que le cours initial.  
 La présence des élèves engagés aux différentes répétitions et représentations du spectacle est obligatoire.

**Article 7 - Droit à l'image**

Break Theater se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des adhérents inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image de Break Theater.

**Article 8 - Manquement au présent règlement**

Tout manquement aux articles 3, 4 et 6 pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.